

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 21 MARS 2026

A SAINTE-ALVERE A 11 HEURES 00

Présents : Clément BIJOU, Catherine CAILLAUD, Patrice TAULOU, Emilie GRELLETY, Jean LE COCGUIC, Laurence MOTTET, Gilles LE ROUX, Annie GRELLETY, Patrick ETCHEGARAY, Marie- Claire TAULOU, Vitor TEIXEIRA CASTRO, Catherine SCHILLINGER, Benjamin LALOT, Emilie HUART, Bastien COLET, Sandy GINTRAT Denis GENSOU, Marie-Thérèse VIGIER LUZINIER, Liliane AGRAFEUIL, Cyril LEYMA, Marie-Christine BENCHAREL, José FONSECA

Excusé : DUCENE Philippe pouvoir à BENCHAREL Marie Christine

ORDRE DU JOUR :

Installation du conseil municipal
Election du maire
Election des maires délégués
Détermination du nombre d'adjoints
Election des adjoints

Madame Joëlle LE ROUX, 1^{ère} Adjointe au Maire sortant de la commune de Val de Louyre et Caudeau, ouvre la séance.

Vingt-trois membres constituent légalement le conseil municipal de la commune nouvelle de Val de Louyre et Caudeau lors du second renouvellement suivant la création de la commune nouvelle.

Madame LE ROUX fait l'appel et déclare l'absence de Monsieur Philippe DUCENE, excusé. Elle remet son pouvoir établi au nom de Marie-Christine BENCHAREL.

Avec vingt-deux membres présents sur vingt-trois, le quorum est atteint.

Déclaration liminaire

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. cyril LEYMA, au nom de la liste Unis pour Agir, demande à faire une déclaration liminaire. Il fait lecture de cette déclaration, qui à sa demande est annexée au PV de la présente séance.

Installation et élection

Madame Joëlle LE ROUX procède à l'installation du conseil municipal en nommant chaque conseiller municipal :

Clément BIJOU, Catherine CAILLAUD, Patrice TAULOU, Emilie GRELLETY, Jean LE COCGUIC, Laurence MOTTET, Gilles LE ROUX, Annie GRELLETY, Patrick ETCHEGARAY, Marie- Claire TAULOU, Vitor TEIXEIRA CASTRO, Catherine SCHILLINGER, Benjamin LALOT, Emilie HUART, Bastien COLET, Sandy GINTRAT Denis GENSOU, Marie Thérèse VIGIER LUZINIER, Philippe DUCENE, Liliane AGRAFEUIL, Cyril LEYMA, Marie-Christine BENCHAREL, José FONSECA.
Elle déclare les conseillers municipaux installés dans leur fonction.

Secrétaire de séance : Emilie HUART est désignée secrétaire de séance.

Mme LE ROUX passe la parole au doyen d'âge, Patrick ETCHEGARAY, qui prend la présidence de la séance (art. L.2122-8 du code général des collectivités territoriales CGCT).

Election du Maire

Le doyen d'âge procède à l'élection du Maire au scrutin secret (art. L.2121-21 du CGCT) à la majorité absolue.

Il constate que le quorum est atteint et rappelle que le Maire est élu au scrutin secret. Il constitue le bureau de vote :

Bastien COLET et Marie Christine BENCHAREL sont nommés assesseurs.

Sandy GINTRAT, la plus jeune conseillère, est nommée secrétaire.

Election du Maire de Val de Louyre et Caudeau :

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret à l'appel de leur nom.

Avec 18 voix pour et 5 bulletins blancs, Clément BIJOU obtient la majorité absolue.

Monsieur Patrick ETCHEGARAY déclare Clément BIJOU élu Maire de la commune de Val de Louyre et Caudeau et immédiatement installé.

Election des Maires délégués

Le Maire prend ensuite la présidence de la séance et fait procéder à l'élection des Maires délégués (un par village) dans les conditions fixées à l'article L 2122-7 du (CGCT).

L'article 9 de l'arrêté préfectoral 2016/0202 en date du 26 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Val de Louyre et Caudeau précise que « trois communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes de Sainte-Alvère, Saint-Laurent des Bâtons et Cendrieux sont instituées au sein de la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2017 » ce qui entraîne pour chacune d'elle, de plein droit l'institution d'un maire délégué.

Election du Maire délégué de Saint-Laurent des Bâtons

Emilie GRELLETY, candidate, est élue à la majorité absolue avec 18 voix pour et 5 votes blancs.

Election du Maire délégué de Cendrieux

Patrice TAULOU, candidat, est élu à la majorité absolue avec 18 voix pour et 5 votes blancs.

Election du Maire délégué de Sainte-Alvère

Jean LE COCGUIC, candidat, est élu à la majorité absolue avec 18 voix pour et 5 votes blancs.

Les trois Maires délégués élus sont immédiatement installés et déclarés, en sus de leurs fonctions propres, Adjoints d'office, mais non-inscrits dans le tableau des adjoints.

Fixation du nombre d'adjoints

A l'unanimité, le nombre d'adjoints est fixé à 6.

Election des Adjoints

Les Adjoints sont élus à bulletin secret, au scrutin de liste à la majorité absolue.

Une liste est portée par Madame Catherine CAILLAUD, candidate.

Il est procédé à l'élection dans les mêmes conditions que celles du Maire.

Avec 18 voix pour et 5 votes blancs, sont élus à la majorité absolue :

- * 1^{ère} Adjointe : CAILLAUD Catherine
- * 2^{ème} Adjoint : ETCHEGARAY Patrick
- * 3^{ème} Adjointe : MOTTET Laurence
- * 4^{ème} Adjoint : LALOT Benjamin
- * 5^{ème} Adjointe : TAULOU Marie-Claire
- * 6^{ème} Adjoint : GENSOU Denis

Ils sont proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre de cette liste.

Tableau du conseil municipal

Considérant l'élection du Maire de la commune,

Considérant l'élection des Adjoints,

Considérant l'article L 2121-1 du CGCT,

Le Maire donne lecture du tableau du conseil municipal :

BIJOU Clément	Maire
CAILLAUD Catherine	Première adjointe
ETCHEGARAY Patrick	Deuxième adjoint
MOTTET Laurence	Troisième adjointe
LALOT Benjamin	Quatrième adjoint
TAULOU Marie-Claire	Cinquième adjointe
GENSOU Denis	Sixième adjoint
GRELLETY Annie	Conseillère Municipale
LE ROUX Gilles	Conseiller Municipal
VIGIER LUZINIER Marie-Thérèse	Conseillère Municipale
TAULOU Patrice	Conseiller Municipal, Maire délégué de Cendrieux
LE COCGUIC Jean	Conseiller Municipal, Maire délégué de Sainte-Alvère
SCHILLINGER Catherine	Conseillère Municipale
TEIXEIRA CASTRO Vitor	Conseiller Municipal
HUART Emilie	Conseillère Municipale
GRELLETY Emilie	Conseillère Municipale, Maire déléguée de Saint-Laurent des Bâtons
COLET Bastien	Conseiller Municipal
GINTRAT Sandy	Conseillère Municipale
DUCENE Philippe	Conseiller Municipal
AGRAFEUIL Liliane	Conseillère Municipale
BENCHAREL Marie-Christine	Conseillère Municipale
LEYMA Cyril	Conseiller Municipal
FONSECA José	Conseiller Municipal

Lecture de la charte de l'élu local

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local conformément à l'article L.1111-1-1 du CGCT.

Il invite chaque conseiller municipal à signer cette charte.

Fin de la séance à 12 h 20

Le Maire,

La secrétaire,

Clément BIJOU

Emilie HUART



UNIS POUR AGIR

Déclaration liminaire

Mesdames, Messieurs les élus,

Avant d'aborder l'ordre du jour, je souhaite, au nom de notre groupe, formuler quelques mots.

Nous tenons à excuser l'absence de Monsieur Philippe DUCENE, retenu pour des raisons professionnelles. Nous souhaitons lui adresser nos sincères remerciements pour toutes ces années consacrées à la fonction municipale, ainsi que pour son engagement au service et à l'embellissement de notre commune.

Nous souhaitons également saluer l'ensemble des agents communaux pour leur investissement quotidien, leur professionnalisme et la qualité du service rendu. Qu'ils soient assurés de notre soutien dans l'exercice de leurs missions.

Nous remercions également les électrices et les électeurs qui se sont mobilisés en nombre lors de ce scrutin. Cette participation témoigne de l'attachement des habitants à la vie démocratique de notre commune.

Le résultat issu des urnes est connu de tous : il est particulièrement serré, avec un écart de deux voix. Nous en prenons acte avec respect.

Nous adressons nos félicitations à la liste socialiste « Avenir Commun » pour sa victoire et lui souhaitons une bonne mandature.

Pour notre part, les membres de la liste « Unis pour Agir » resteront pleinement engagés au service de la commune. Nous continuerons à travailler avec sérieux et responsabilité, dans l'intérêt général, en veillant à ce que le débat municipal demeure constructif, respectueux et démocratique.

Je souhaite que cette déclaration liminaire soit annexée au procès-verbal.

Je vous remercie.

Fait à Val de Louyre et Caudeau, le 21/03/2026

M. LEBVIA *Agir*

Signature :

